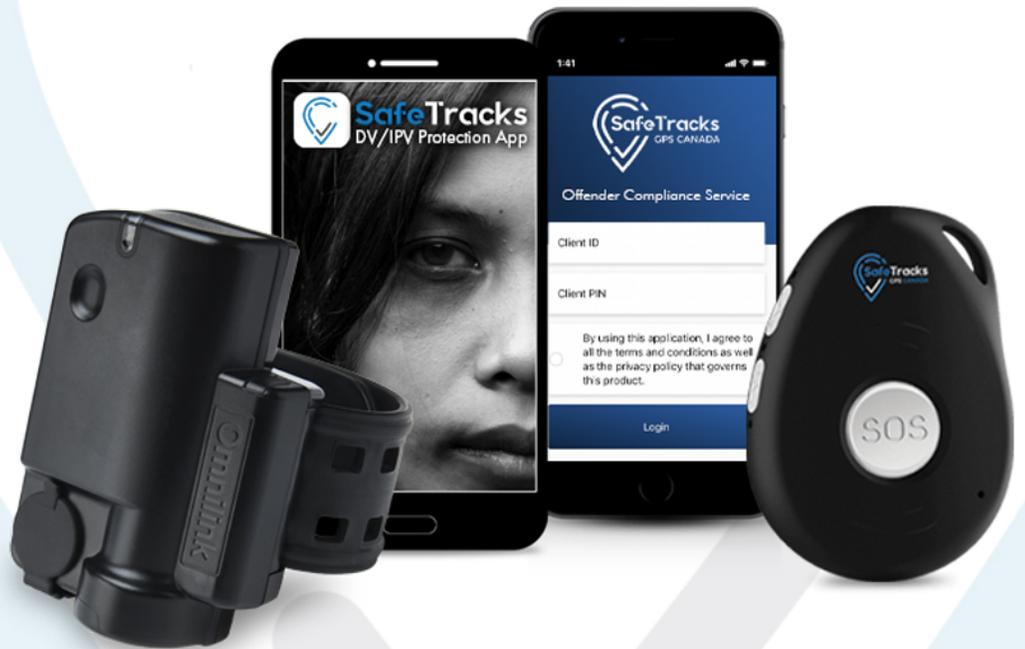


GPS Électronique Surveillé Location Privée et Services Connexes

“Le Programme”



Être proactif aujourd'hui, pas réactif demain.

ST-P-04032025



Canada - Programme de Surveillance Électronique GPS de Location Privée

Qui est SafeTracks® GPS Canada Inc

SafeTracks a été constituée en Alberta en 2009. Depuis ses débuts, la vision principale de SafeTracks est de fournir des produits de surveillance électronique GPS et des services de centre de surveillance aux organismes gouvernementaux et policiers locaux, fédéraux et provinciaux dans le domaine de la justice pénale et des services correctionnels. Bon nombre de ces programmes ont été élaborés sur mesure pour répondre à des exigences particulières. SafeTracks est le chef de file canadien dans la fourniture de solutions de surveillance de la localisation GPS de bout en bout et de comportements prédictifs qui combinent des dispositifs de suivi en temps réel et des services de surveillance professionnels avec une analyse de données avancée. SafeTracks a été extrêmement diligent dans le choix de la technologie et de l'architecture de surveillance électronique GPS afin de s'assurer que nous fournissons au marché canadien des soins électromédicaux les meilleurs outils pour diverses applications. Les spécialistes d'intervention certifiés du Centre de surveillance canadien SafeTracks sont certifiés APCO et suivent une formation approfondie pour assurer une expérience de la plus haute qualité disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Nous sommes inclusifs et avec un service de traduction pour plus de 170+ langues permet aux participants de communiquer dans la langue de leur choix.

SafeTracks - Réhabiliter, Réintégrer, Résoudre.

Les personnes incarcérées ont la possibilité de demander aux tribunaux d'être libérées sous conditions de détention à domicile avec un bracelet de cheville GPS SafeTracks. L'autorisation est reflétée à la fois dans la législation pertinente et dans les décisions de la Cour qui la confirment comme un outil approprié en vertu des dispositions génériques sur les « autres conditions raisonnables ». Les avocats de la défense peuvent demander aux tribunaux ou à l'autorité de libération que leurs clients soient libérés à des conditions qui intègrent l'utilisation de la surveillance électronique GPS pour la libération d'une personne pour l'une des applications suivantes:

- **Mise en liberté sous caution** (mise en liberté provisoire par voie judiciaire) - Ordonnance rendue pour mettre en liberté une personne avant qu'une cause officielle ne soit tranchée (avant le procès ou avant la détermination de la peine/appeal) ou l'exécution (expulsion/extradition).
- **Détermination de la peine** - Une sorte de décision non ordonnée par le tribunal (absolution conditionnelle, probation, peine avec sursis). Les peines de deux ans ou plus sont purgées dans les pénitenciers fédéraux, tandis que les peines de moins de deux ans sont purgées dans les prisons provinciales. Les personnes qui n'ont pas été libérées sous caution sont détenues dans des établissements de détention provisoire qui sont également administrés par la province.
- **Mise en liberté sous condition** - Libération anticipée autorisée par la loi d'une peine ordonnée par le tribunal (permission de sortir, libération conditionnelle, libération d'office, ordonnance de délinquant à contrôler).
- **Ordonnances préventives** - Également connues sous le nom d'engagements de ne pas troubler l'ordre public, cette circonstance est une ordonnance judiciaire adaptée et est fondée sur une autorité préventive historique qui est disponible pour des motifs de preuve définis afin d'empêcher la perpétration d'un préjudice, y compris dans des circonstances de VD ou de menaces de VD.

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca



Conformément à cette introduction au programme de location privée SafeTracks, SafeTracks fournira tous les documents nécessaires pour s’assurer que votre expérience de demande de libération conditionnelle pour votre client se déroule sans heurts. Il a été démontré qu’un tel programme aide à la réadaptation, permet à votre client de continuer à travailler et à subvenir aux besoins de sa famille, et limite l’exposition de votre client à des comportements et des habitudes potentiellement pires, tout en créant un environnement de responsabilisation.

Bien que nous soyons toujours prêts à témoigner au besoin, nous encourageons respectueusement les avocats à utiliser ces documents, nos réponses aux questions fournies à l’avance et les énoncés de faits conjoints équilibrés comme éléments de preuve relatifs à nos programmes. Lorsque le témoignage est requis, nous encourageons les avocats à envisager de demander au tribunal de nous permettre de témoigner par téléphone ou par vidéo, au besoin. **Les frais pour cela sont de 350,00 \$ pour la première heure et de 100,00 \$ de l’heure par la suite.**

Nous fournissons ces renseignements pour aider le participant et ses avocats à déterminer s’il y a lieu d’inclure notre programme dans un plan proposé, pour aider la Couronne à déterminer sa position et pour aider le tribunal.

Dans les sections suivantes, nous présentons des renseignements communs à notre programme de droit pénal, quelle que soit la technologie utilisée, des résumés du fonctionnement de chacune de nos technologies et des renseignements destinés à aider à créer des conditions lorsque la surveillance fait partie d’une ordonnance.

Nous fournirons à la Couronne des éléments de preuve à l’appui d’une procédure de révocation, de violation, de modification ou de traitement sans frais pour la Couronne, y compris des témoignages au besoin.

Programme de location privée de bracelets de cheville GPS SafeTracks – Technologie et actions

Le programme de location privée SafeTracks utilise l’innovation de surveillance électronique la plus moderne disponible dans le monde. Une fois que le bracelet de cheville GPS SafeTracks est apposé sur le participant, les fonctions essentielles sont disponibles, notamment:

- a) Le programme de location privée SafeTracks utilise un dispositif de surveillance des délinquants par GPS (ci-après appelé le « dispositif de surveillance ») pour surveiller et suivre les participants libérés dans le cadre d’une surveillance électronique ordonnée par le tribunal. Le dispositif de surveillance est un brassard de jambe en plastique trempé qui intègre un sanglage avec fibre optique intégrée. Le système de suivi et de surveillance du dispositif de surveillance est fixé au brassard. Le participant doit recharger l’appareil de surveillance quotidiennement.
- b) Le dispositif de surveillance suit les mouvements du dispositif de surveillance en temps réel. Le participant est surveillé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. Il fonctionne conjointement avec le « CENTRE DE SURVEILLANCE EN DIRECT » de SafeTracks/Northern 911 24/7/365 et le logiciel (ci-après appelé le « service de surveillance »).
- c) Si le participant enfreint l’une des conditions de mise en liberté ordonnées par le tribunal liées au port de la surveillance électronique, le service de surveillance activera tous nos protocoles prédéterminés.

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca

d) Les alertes de violation sont affichées sur le tableau de bord du logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks où notre équipe du centre de surveillance sera en mesure de les mettre en œuvre conformément aux protocoles. Si demandé ou requis, le logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks générera des alertes à quiconque est jugé nécessaire pour recevoir ces alertes, par courriel ou SMS. Les parties intéressées peuvent inclure les personnes suivantes:

- Agent de probation
- L'ASFC
- Police ou représentant légal
- Conseil de la défense
- Procureur de la Couronne

e) Le logiciel de surveillance électronique GPS SafeTracks générera une alerte d'atteinte à la vie privée qui sera mise en œuvre par l'équipe de surveillance professionnelle de SafeTracks et ses agents. Ces alertes d'atteinte à la vie privée sont mises en œuvre conjointement avec la condition de mise en liberté ordonnée par le tribunal. Nous les prenons et créons des « protocoles ». Ces alertes et protocoles sont les suivants:

ÉVÉNEMENT	PROTOCOLES
PILE FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> • À 30% de la batterie, le moniteur de cheville vibrera pendant 2 minutes, ce qui provoquera une charge immédiate • En dessous de 20%, il émet une alerte vocale : « Alerte de batterie. Chargez immédiatement. • La surveillance SafeTracks est avisée et accorde 60 minutes pour la recharge. • S'ils ne sont pas accusés, ils appellent le participant, lui conseillent de le recharger et attendent encore 60 minutes. • S'ils ne sont toujours pas chargés, ils appellent à nouveau et attendent 30 minutes de plus. • S'il n'y a pas de réponse, la police en est avisée. • SafeTracks informe les parties concernées de l'atteinte et des mesures prises
ZONE D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'une zone d'exclusion est entrée, le centre de surveillance SafeTracks alerte les forces de l'ordre locales les plus proches et demande une intervention de la police. Le centre appellera ensuite le participant pour lui demander de quitter la zone immédiatement. • SafeTracks pour aviser les parties intéressées de l'atteinte et des mesures prises.
ZONE TAMPON D'EXCLUSION ENTRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'il est inscrit, le centre de surveillance SafeTracks appellera le participant et lui demandera de quitter la zone immédiatement.

ÉVÉNEMENT	PROTOCOLES
DÉFAUT D'ENTRER DANS LA ZONE D'INCLUSION	<ul style="list-style-type: none"> • Si le participant ne parvient pas à entrer dans une zone d'inclusion désignée, le centre de surveillance SafeTracks exécutera une localisation instantanée sur le moniteur de cheville pour vérifier que l'appareil ne se trouve pas dans la zone d'inclusion. • Si les coordonnées GPS ne se trouvent pas dans la zone, le centre de surveillance SafeTracks appellera les forces de l'ordre locales les plus proches de l'emplacement du participant et demanderont une intervention policière. • SafeTracks pour informer les parties intéressées de l'atteinte et des mesures prises.
CONGÉ NON APPROUVÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Si le participant quitte la zone d'inclusion à domicile sans autorisation, le centre de surveillance SafeTracks vérifiera l'emplacement de l'appareil. • S'il se trouve à l'extérieur de la zone, le participant sera contacté et lui sera demandé de retourner à la maison. • Après cinq minutes, une deuxième vérification de l'emplacement sera effectuée. En cas de non-conformité, les forces de l'ordre locales en seront avisées. • SafeTracks informera les parties concernées de l'atteinte et des mesures prises.
SABOTEUR DE COURROIE	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville détecte une forme d'altération de sa sangle, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera le service de police le plus proche de l'emplacement du participant et demandera une intervention immédiate de la police. • SafeTracks pour aviser les parties intéressées de l'atteinte et des mesures prises.
SABOTAGE DU DISPOSITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville détecte une forme d'altération, le centre de surveillance SafeTracks en sera informé et appellera les forces de l'ordre locales les plus proches de l'endroit où se trouve le participant et demanderont une intervention policière immédiate. • SafeTracks pour aviser les parties intéressées de l'atteinte et des mesures prises.
PERTE DE COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Si le moniteur de cheville cesse de transmettre des données de localisation, le centre de surveillance SafeTracks et ses agents commenceront à diagnostiquer le problème et à rétablir la communication avec l'appareil. • Si la communication ne peut être rétablie, le centre de surveillance communiquera avec le service de police le plus proche du dernier emplacement connu de l'appareil et demandera une intervention de la police. • SafeTracks informera toutes les parties concernées.

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca

- f) En plus du GPS, le centre de surveillance a également la capacité de communiquer avec l'appareil de surveillance, la communication par message texte à la voix qui permet aux opérateurs de SafeTracks et aux agents de l'agence de communiquer avec le participant en tout temps pour fournir une intervention et une surveillance en temps réel. Il intègre également une sirène de 90 dB embarquée. Le centre de surveillance SafeTracks dans le cadre d'un protocole d'infraction, ou des agents de l'agence via le logiciel, peuvent activer la sirène. Il peut aider les policiers à se rétablir et à améliorer la sécurité publique.
- g) Si le participant est libéré avec une surveillance électronique ordonnée par le tribunal, il doit signer un consentement et une divulgation de renseignements personnels qui permet à SafeTracks et à nos partenaires stratégiques de fournir aux organismes d'application de la loi, y compris, mais sans s'y limiter, Justice Canada, tous les ministères provinciaux et territoriaux de la Justice du Canada, la GRC, l'EISN, les services de police locaux et municipaux, Les services de police provinciaux, municipaux et des Premières Nations, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) avec les renseignements personnels du participant.
- h) Les renseignements personnels du participant sont tous les renseignements audio, visuels ou écrits enregistrés sur le participant, y compris, mais sans s'y limiter, les heures, les dates et le lieu du participant, les renseignements fournis par le participant sur le formulaire d'admission au service de surveillance électronique GPS, toutes les définitions incluses à l'alinéa s(n) du FOIP; et tout autre renseignement qui peut être enregistré, recueilli ou stocké par SafeTracks en lien avec la surveillance électronique GPS du participant.
- i) Dans le logiciel de surveillance GPS SafeTracks, des zones géographiques électroniques peuvent être créées et stockées sur le bracelet de cheville GPS et le logiciel de surveillance SafeTracks. 300 zones peuvent être créées qui sont communément appelées zones d'inclusion, où le participant « DOIT » rester à l'intérieur, ou une zone d'exclusion, où le participant n'est « PAS » autorisé à entrer. Toutes ces zones géographiques peuvent être programmées pour maintenir la conformité et la responsabilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Ces zones géographiques peuvent être programmées pour permettre aux participants de « **QUITTER** » une zone d'inclusion, lorsqu'elles sont approuvées.
- j) SafeTracks peut établir un périmètre numérique autour d'une propriété résidentielle, de bureau, d'école, de travail ou familiale pour surveiller les ordonnances de protection ordonnées par le tribunal. Si le participant enfreint ce périmètre, cela déclenchera une alerte d'atteinte, tandis que le service de surveillance communiquera avec les forces de l'ordre locales les plus proches pour l'envoyer et l'appréhender. C'est ce qu'on appelle les zones d'exclusion. Ils peuvent être utilisés pour la violence conjugale, la protection des témoins ou les délinquants sexuels à risque élevé.
- k) Si le participant reçoit une ordonnance du tribunal de faire installer le dispositif de surveillance avant sa libération d'un centre de détention provisoire, un représentant de SafeTracks peut se rendre au centre de détention provisoire et faire installer le dispositif avant sa libération. Nous avons la capacité d'installer des dispositifs de surveillance à l'échelle du Canada.
- l) Si le participant tente de falsifier le dispositif de surveillance GPS, le service de surveillance SafeTracks le signalera immédiatement à la police du placard comme une violation de l'ordonnance de mise en liberté et demandera à la police d'être dépêchée.

- m) Le service de surveillance SafeTracks, lorsqu'il doit communiquer avec les services de police de tout le Canada, utilise le POINT D'APPEL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (CASP). Le CASP est un service de centre d'appels où les appels d'urgence de la police, des pompiers ou des ambulances sont envoyés. Dans le cas de nos appareils surveillés, l'alerte ou l'appel initial arrive à notre service de surveillance et une fois l'adresse reçue et validée, le CASP de cette adresse est déterminé et l'appel est connecté à la police de la juridiction par conférence à 3 voies.
- n) Le dispositif de surveillance utilise le système de positionnement mondial (GPS) pour enregistrer sa position toutes les 60 secondes. Ces données collectées sont ensuite envoyées aux serveurs toutes les 3 minutes, ces données fournissent ensuite un enregistrement continu de l'emplacement du participant tout au long de la journée. Le dispositif de surveillance communique avec les serveurs SafeTracks à l'aide de la communication cellulaire. SafeTracks utilise la technologie SIM avec des fournisseurs de téléphonie cellulaire canadiens de premier plan. Le dispositif de surveillance transmet et reçoit de l'information à destination et en provenance d'un serveur spécifié sur Internet par l'intermédiaire du réseau GSM cellulaire au moyen du GPRS (General Packet Radio Service). Toutes les informations transmises sont cryptées en toute sécurité, y compris les enregistrements de localisation, les notifications d'alarme, les données de configuration et les commandes d'alerte à distance envoyées à l'appareil à partir du serveur. Les données transmises comprennent, sans s'y limiter, l'emplacement, la puissance du GPS, la connectivité cellulaire, les niveaux de batterie, les alertes d'atteinte à la vie privée.
- o) La précision du GPS est de 3 à 5 pieds (1,5 m) dans des conditions optimales (à l'extérieur) et de 30 à 50 pieds (15 m) en fonctionnement normal. Le moniteur de cheville utilise le signal GPS comme principal, le Wi-Fi comme technologie de localisation secondaire et la triangulation cellulaire lorsque le signal GPS est perdu. Cette méthode repose sur la force des signaux des tours de téléphonie cellulaire voisines. L'appareil calcule son emplacement en fonction de la distance à plusieurs tours de téléphonie cellulaire, avec plus de tours à portée améliorant la précision. Cependant, la précision de la triangulation cellulaire peut varier, allant généralement de plusieurs centaines de mètres à quelques kilomètres, selon la disponibilité et la force du signal cellulaire.
- p) Les variations attendues de l'exactitude et de l'exhaustivité ne compromettent pas la capacité du système à surveiller la conformité aux restrictions géographiques typiques et à établir un registre des mouvements du porteur. S'il y a des questions ou des préoccupations précises sur l'incidence de l'exactitude et de l'exhaustivité d'un cas particulier, nous serons heureux d'y répondre.
- q) Notre dispositif de surveillance a été utilisé pour surveiller les participants partout au Canada avec une variété d'accusations très médiatisées, y compris, mais sans s'y limiter:
- Meurtre et tentative de meurtre
 - Traite et crime organisé
 - Infractions liées au terrorisme
 - Fraude et crimes financiers
 - Infractions d'exploitation

Technologie de bracelet de cheville GPS SafeTracks – Conséquences et préoccupations

- Nous croyons comprendre que, dans les cas de mise en liberté sous caution, les tribunaux examineront la surveillance électronique en deux étapes distinctes : premièrement, dans le cadre de l'évaluation par le tribunal pour déterminer si un plan proposé atténue suffisamment les préoccupations propres à l'affaire et, deuxièmement, si le tribunal rend une ordonnance de mise en liberté, décider quelles conditions sont appropriées. Cette section vise à faciliter ces deux étapes et leurs homologues dans d'autres contextes, comme les peines avec sursis, les engagements de ne pas troubler l'ordre public, la mise en liberté anticipée et la mise en liberté à l'immigration.
- La surveillance électronique ne peut empêcher les fuites ou les comportements non conformes, ni garantir un temps de réponse policier particulier. Lorsque nous présentons des renseignements sur les délais d'intervention habituels, ils sont fournis par souci d'exhaustivité, mais nous ne recommandons pas que les décisions soient fondées sur une attente de temps d'intervention précis de la police. Le délai d'intervention ultime de la police peut varier en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment des facteurs techniques ou humains qui retardent le délai entre l'événement, la communication d'une alerte par le système, les mesures prises entre le moment où l'alerte est reçue et la présentation d'un rapport à la police, les priorités de la police au moment du signalement et le temps nécessaire pour que la police arrive sur les lieux. En d'autres termes, à notre avis, il n'est pas pratique de considérer que l'impact de la surveillance électronique sur l'atténuation des risques découle de la capacité d'empêcher une personne de fuir ou de commettre une infraction qui met en danger la sécurité publique. Conformément à notre interprétation de la jurisprudence, nous recommandons que l'impact de la surveillance soit évalué en fonction de son effet dissuasif attendu sur une personne participante en particulier en ce qui concerne des comportements préoccupants particuliers et de sa capacité à fournir une détection précoce et un signalement objectif des violations.
- Lorsque le tribunal détermine qu'il y a un risque qu'un participant enlève un bracelet de cheville GPS SafeTracks afin de fuir la juridiction ou de commettre une infraction, il est important de prendre en considération que, quelle que soit la rapidité de l'intervention policière, on ne peut pas se fier à ce qu'elle soit assez rapide pour le localiser et l'appréhender.

Considérations relatives aux conditions de surveillance GPS

- Lorsque le tribunal détermine qu'un participant présente un risque de commettre des infractions qui mettent en danger la sécurité publique, il peut être utile de garder à l'esprit les considérations suivantes.
- En raison de l'effet dissuasif du fait que le porteur sait qu'un dossier est conservé de son emplacement, dans la mesure où le tribunal détermine qu'un tel effet peut s'attendre à ce qu'un tel effet soit opérant dans un cas particulier, la surveillance GPS peut offrir une valeur d'atténuation des risques indépendamment d'autres conditions telles qu'un couvre-feu ou une détention à domicile.

Surveillance GPS complète avec restriction basée sur la géozone, comme un couvre-feu ou une assignation à résidence, sans exception:

- Lorsqu'un tribunal détermine que le respect d'une condition de détention à domicile ou de couvre-feu est nécessaire pour atténuer le risque, la surveillance GPS peut appuyer ces conditions en renforçant la probabilité de conformité et en réduisant le risque associé à la possibilité que le participant enfreint une telle condition. Le centre de surveillance SafeTracks, par le biais de ses protocoles, peut communiquer avec la police locale au besoin, l'informer de l'atteinte possible et demander une intervention policière.
- Nos solutions GPS généreront des alertes en cas de violation des restrictions basées sur les zones. Nos protocoles stipulent que, au besoin, nous communiquerons avec la police compétente et l'informerons que le participant a enfreint une condition de sa libération. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de leur demander d'envoyer.

Exceptions - Accompagnement de cautionnement, travail, école, etc.:

La question de savoir si une exception à une restriction fondée sur une zone géographique, comme une assignation à résidence, est permissive ou obligatoire aura une incidence sur la méthode et le moment de la détection et du signalement des cas de non-conformité. Nous ne suivons pas les mouvements en temps réel pendant un congé et nous n'examinons pas les traces immédiatement après la fin du congé.

- **Si une exception est obligatoire** – Nous sommes en mesure d'établir une restriction par zone qui entraînera la détection et le signalement des infractions de la même manière que celle décrite ci-dessus pour la violation d'une assignation à résidence ou d'un couvre-feu.
- **Si une exception est permissive** – par exemple, permettre au participant de quitter la résidence en compagnie d'une caution, ou à des fins précises comme le travail ou l'école, cela signifiera qu'une alerte par zone n'est pas suffisante pour détecter la non-conformité et peut créer la possibilité que la non-conformité ne soit pas détectée, que la détection et la déclaration de celle-ci soient retardées. ou qu'une enquête policière plus approfondie pourrait être nécessaire. Pour tous les types d'exceptions permissives, un examen manuel des traces GPS sera nécessaire pour comparer où et si elles sont allées aux fins permises.

Voici quelques exemples **d'exceptions permissives courantes**:

- a) **Exceptions spéciales telles que le travail, l'école, les rencontres avec un avocat, les rendez-vous médicaux** : Pour ces types d'exceptions, seul un examen manuel des traces GPS réelles du participant pourra comparer l'endroit où ils sont allés avec l'objectif autorisé.
- b) **Directement à destination et en provenance de corridors de déplacement définis** : Lorsque l'on envisage d'accompagner une exception permissive avec l'exigence que le participant « se déplace directement vers et depuis » l'endroit autorisé ou qu'il ne se déplace que dans un couloir de déplacement défini, il y a quelques considérations que nous suggérons de garder à l'esprit.

Le suivi des enregistrements GPS montrera de brefs écarts, comme s'arrêter pour faire le plein ou utiliser un service au volant. Nous recommandons de déterminer si ces violations devraient être traitées comme des violations de l'exigence « directement vers et depuis ». Lorsqu'une exception permissive s'accompagne d'un couloir de déplacement défini, nous créons une zone reflétant les limites du corridor; toutefois, s'il y a d'autres exceptions simultanées, l'examen manuel décrit ci-dessus sera toujours requis.

GPS – Zones géographiques d'exclusion

- Lorsque les conditions exigent que le participant n'entre pas dans une zone définie, nous établirons une zone d'exclusion qui entraînera des alertes de violation. Le centre de surveillance SafeTracks communiquera avec la police de la juridiction et demandera à être dépêché.
- Nous voyons parfois des conditions interdisant au participant de se trouver à une distance définie des endroits où les personnes nommées vivent, travaillent ou fréquentent l'école, sans préciser les adresses associées. En l'absence d'adresses précises, nous ne sommes pas en mesure d'établir des zones d'exclusion dans le système de surveillance, qui sont essentielles pour déclencher des alertes en cas d'atteinte; par conséquent, le défaut de fournir ces renseignements limite considérablement notre capacité à remplir nos obligations de surveillance et compromet l'efficacité des protocoles d'application de la loi.

GPS – Immeubles d'appartements ou bureaux:

- Lorsqu'un participant vit dans un immeuble d'appartements, il faut garder à l'esprit que la surveillance GPS ne peut pas déterminer où il se trouve dans le logement.

SafeTracks Conditions de mise en liberté ordonnées par le tribunal:

SAFETRACKS fournit ces conditions pour la commodité de la Cour et des avocats. Nous surveillerons conformément aux conditions ordonnées par la Cour. Ces termes s'appliquent à la surveillance GPS - veuillez les adapter au besoin.

- VOUS SEREZ SOUMIS À UN BRACELET DE CHEVILLE GPS ET À UNE SURVEILLANCE PAR SAFETRACKS GPS CANADA (SAFETRACKS). LE BRACELET DE CHEVILLE DOIT ÊTRE INSTALLÉ PAR UN REPRÉSENTANT DE SAFETRACKS AVANT VOTRE MISE EN LIBERTÉ.
- VOUS DEVEZ ADHÉRER AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE DE LOCATION PRIVÉE GPS SAFETRACKS ET ACCEPTER PAR SIGNATURE SON CONTRAT, SES HORAIRES, SES RÈGLES ET SES PROTOCOLES, ET CONSENTIR À LA DIVULGATION DE TOUTES LES ENTENTES SUR LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS. VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER À TOUTES LES CONDITIONS DE CES ENTENTES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER:
 - PORTER UN BRACELET DE CHEVILLE GPS SAFETRACKS EN TOUT TEMPS
 - COMMUNIQUER AVEC LES REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS POUR INSTALLER, SURVEILLER ET

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca

ENTRETENIR L'ÉQUIPEMENT, COMMUNIQUER LES MISES À JOUR DU CALENDRIER ET APPLIQUER LES PROTOCOLES.

- PERMETTRE AUX REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS D'ENTRER DANS VOTRE MAISON POUR INSTALLER, SURVEILLER ET ENTRETENIR L'ÉQUIPEMENT
- CONFORMITÉ À L'EXIGENCE DE CHARGE DE LA BATTERIE SAFETRACKSS
- RESPECT DU CALENDRIER ET DES PROTOCOLES DE PAIEMENT SAFETRACKS – LE COMPTE DOIT ÊTRE MIS À JOUR DANS LES 15 JOURS SUIVANT SA RÉCEPTION.
- SI, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, LE BRACELET DE CHEVILLE SAFETRACKS SUBIT DES PROBLÈMES TECHNIQUES OU QUE VOTRE COMPTE EST EN DÉFAUT DE PAIEMENT, VOUS DEVEZ VOUS RENDRE IMMÉDIATEMENT AU DÉTACHEMENT OU AU POSTE DE POLICE DE LA GRC LE PLUS PROCHE À LA DEMANDE DES REPRÉSENTANTS DE SAFETRACKS, JUSQU'À CE QUE LE PROBLÈME SOIT CORRIGÉ.
- VOUS DEVEZ FOURNIR UNE COPIE DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE DE MISE EN LIBERTÉ ET DE TOUTE MODIFICATION DE CELLE-CI À SAFETRACKS AFIN D'ASSURER LE RESPECT DE LA PRÉSENTE ORDONNANCE.
- VOUS DEVEZ FOURNIR LE NOM DE VOTRE AGENT DE PROBATION À SAFETRACKS DANS LES 3 JOURS OUVRABLES SUIVANT L'ATTRIBUTION D'UN AGENT DE PROBATION.
- VOUS NE DEVEZ PAS ALTÉRER OU RETIRER LE BRACELET DE CHEVILLE GPS SAFETRACKS SANS L'APPROBATION JUDICIAIRE PRÉALABLE ET/OU PAR UN REPRÉSENTANT SAFETRACKS. IL EST ENTENDU QUE LE BRACELET DE CHEVILLE GPS SAFETRACKS PEUT ÊTRE RETIRÉ SI VOUS ÊTES REMIS SOUS LA GARDE DE LA POLICE OU D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION PROVISOIRE OU CORRECTIONNEL.
- VOUS DEVEZ HABITER À VOTRE RÉSIDENCE APPROUVÉE [ADRESSE APPROUVÉE]. TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR ÉCRIT PAR VOTRE AGENT DE PROBATION, ET VOUS DEVEZ AVISER SAFETRACKS IMMÉDIATEMENT.
- VOUS DEVEZ RESPECTER UN COUVRE-FEU ET DEMEURER DANS VOTRE MAISON OU SON TERRAIN 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7. CES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA RESTRICTION DU COUVRE-FEU:
 - URGENCES MÉDICALES OU AUTRES POUR VOUS, VOTRE CAUTION OU VOTRE FAMILLE.
 - SE RENDRE AU TRAVAIL, À L'ÉCOLE OU À LA FORMATION PROFESSIONNELLE. VOUS DEVEZ FOURNIR À L'AVANCE À VOTRE AGENT DE PROBATION UNE COPIE DE VOTRE HORAIRE DE TRAVAIL, D'ÉTUDES OU DE FORMATION PENDANT AU MOINS UNE SEMAINE, DANS LE JOUR OUVRABLE SUIVANT LA DEMANDE DE VOTRE AGENT DE PROBATION.
 - TOUTE AUTRE EXCEPTION APPROUVÉE PAR ÉCRIT PAR VOTRE AGENT DE PROBATION.
- PRÉSENTEZ-VOUS À LA PORTE À LA DEMANDE DE LA POLICE, DE SAFETRACKS OU DE L'UN DE LEURS AGENTS. ET DOIT SUIVRE TOUTES LES DIRECTIVES DE L'UN OU L'AUTRE DE CES REPRÉSENTANTS.

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca



- À LA SUITE DE L'INSTALLATION DU BRACELET DE CHEVILLE SUR MA PERSONNE, J'ACCEPTÉ DE ME RENDRE DIRECTEMENT À MA RÉSIDENCE ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL ET DE NE PAS FAIRE D'ARRÊTS SUR LE CHEMIN DE CETTE RÉSIDENCE. JE COMPRENDS QUE LE DOCUMENT DE MISE EN LIBERTÉ ORDONNÉ PAR LE TRIBUNAL EST EN VIGUEUR À PARTIR DU MOMENT OÙ LE BRACELET DE CHEVILLE EST INSTALLÉ ET QUE JE QUITTE LE CENTRE DE DÉTENTION.

VEUILLEZ NOTER QU'À PARTIR DU MOMENT OÙ NOUS RECEVONS L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL SIGNÉE, L'INSTALLATION ET LA LIBÉRATION PEUVENT PRENDRE JUSQU'À 48 HEURES, DU LUNDI AU VENDREDI SEULEMENT.

SI LE PARTICIPANT OMET D'EFFECTUER UN PAIEMENT OU CAUSE DES DOMMAGES À L'ÉQUIPEMENT, LA CAUTION OU LE GARANT ASSUME LA RESPONSABILITÉ DE LA RÉMUNÉRATION À SAFETRACKS. DE PLUS, LE DÉFAUT DE MAINTENIR LE COMPTE EN RÈGLE ENTRAÎNERA LA RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC SAFETRACKS. LE PARTICIPANT DOIT IMMÉDIATEMENT SE RENDRE AU POSTE DE POLICE LE PLUS PROCHE JUSQU'À CE QUE LE COMPTE SOIT À JOUR.

Being proactive today, not reactive tomorrow.

www.SafeTracksGPS.ca